

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 27.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

05 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 11 juillet à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Date d'affichage

05 juillet 2024

Etaient présents : Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO (arrivée à 18h10), Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoint au Maire.

Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER (arrivé à 18h18), Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Etaient représentés : Véronique BUCHET (pouvoir à M. DIALLO), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).

Présents 13

Votants 15

Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Secrétaire de séance : Mme CORNET

Rapporteur : M. le MAIRE

Avancements de grade et promotions internes 2024.

M. le MAIRE rappelle à l'Assemblée que, conformément au Code Général de la Fonction Publique, la Commune de Vémars doit procéder à l'actualisation de son tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade et les agents inscrits sur la liste d'aptitude de promotion interne dressé par le CIG de Versailles.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création des emplois correspondant :

Transmise le

15 JUIL. 2024

- ✓ 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, correspondant à un agent affecté au service administratif,
- ✓ 1 emploi de rédacteur territorial, correspondant à un agent affecté au service administratif,
- ✓ 2 emplois d'agent de maîtrise, correspondant à deux emplois affectés au service technique.

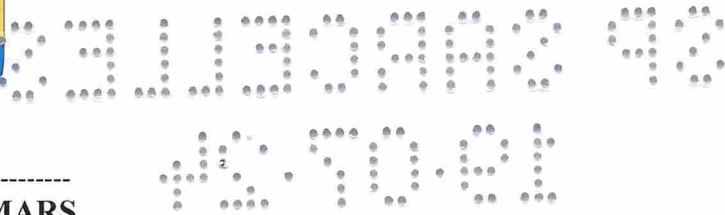
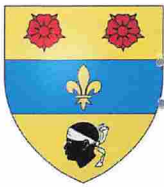
Affichée le

15 JUIL. 2024

Il convient donc de statuer sur la création de ces emplois au 1^{er} août 2024 et de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,



VILLE DE VEMARS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34,

Vu l'effectif du personnel communal,

Considérant la nécessité de créer des emplois au tableau des effectifs communal afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade et de permettre également la nomination des agents inscrits sur la liste d'aptitude de promotion interne dressé par le CIG de Versailles, établi pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité pour**,

- ✓ **APPROUVE** la création des emplois correspondant au grade d'avancement et de promotion interne à compter du 1^{er} août 2024 comme suit :
 - 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - 1 emploi de rédacteur territorial
 - 2 emplois d'agent de maîtrise
- ✓ **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

